Copie certifiée conforme
Le Président

Patrick OUTTERS

ENTREPRISE ROLAND LOURME

Société anonyme au capital de 72.400 euros

Siège social : BERLAIMONT (59145) BP 17, route de la Tête Noire

309 003 804 RCS VALENCIENNES

--- oOo ---

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 1ER JANVIER 2010

L'an deux mille dix,

Le 1er janvier, à vingt deux heures,

Les administrateurs de la société ENTREPRISE ROLAND LOURME se sont réunis, au siège social, sur convocation du président.

SONT PRESENTS ET ONT EMARGE LE REGISTRE DE PRESENCE :

- Monsieur Patrick OUTTERS, président directeur général,
- Monsieur Victor OUTTERS, administrateur,
- Monsieur Augustin OUTTERS, administrateur.

Le président directeur général préside la séance et constate que le conseil, réunissant la présence effective d'au moins la moitié de ses membres, peut valablement délibérer.

Puis, le conseil délibère comme suit sur les questions figurant à l'ordre du jour :

I – PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE

Le président fait donner lecture du procès-verbal de la précédente réunion.

La rédaction de ce procès-verbal est adoptée à l'unanimité.

II. NOMINATION DE MONSIEUR AUGUSTIN OUTTERS EN QUALITE DE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

Dans le cadre de la mise en place d'une nouvelle gouvernance au sein du groupe ICARE, Monsieur Patrick OUTTERS, actuel président directeur général, a fait part de son souhait de mettre fin à ses

fonctions et propose en conséquence au conseil d'administration de procéder à la nomination de Monsieur Augustin OUTTERS en qualité de président du conseil d'administration.

Conformément aux dispositions de l'article 17 des statuts de la société, Monsieur Augustin OUTTERS assumerait également la direction générale de la société.

Le président offre ensuite la parole aux administrateurs.

Après délibération, le conseil d'administration décide de nommer en qualité de président directeur général de la société, pour la durée restant à courir de son mandat d'administrateur, Monsieur Augustin OUTTERS, demeurant à VILLERS-POL (59530) 11 E, rue Pierrard.

.....

Il aura droit, sur justificatifs, au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement.

Monsieur Augustin OUTTERS a d'ores et déjà déclaré, dans l'hypothèse de sa nomination aux fonctions de président directeur général, accepter les fonctions qui lui sont confiées et remplir les conditions légales requises.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé après lecture par le président et un administrateur.